



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : COMPTES 2014

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 08/2015 de la Municipalité du 20 avril 2015 ;
- lu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 50 voix et 1 abstention



- **d'approuver** les comptes 2014, tels que présentés.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : RAPPORT DE GESTION 2014

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 09/2015 de la Municipalité du 11 mai 2015 ;
- lu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 51 voix (à l'unanimité)



- **D'approuver** la gestion relative à l'exercice 2014 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : CAVEAU CORTO À GRANDVAUX - RACCORDEMENT DES EAUX CLAIRES ET USÉES PAR GRAVITÉ ET SUPPRESSION DES POMPES DE RELEVAGE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 06/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix et 1 abstention



1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de raccordement direct des égouts du Caveau Corto à Grandvaux aux collecteurs communaux;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 104'000;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'500 par année, le premier au budget 2016 (chapitre 34303).

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : RÉFECTION DU CHEMIN DE CHAUDERON

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 10/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 51 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du chemin de Chauderon ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 365'740 HT pour l'eau, de CHF 26'000.- TTC pour l'éclairage public et de CHF 924'260 TTC pour la réfection du chemin, soit au total 1'316'000 ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur commune (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par la subvention ECA estimée à CHF 30'000 et le solde de CHF 335'740 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 11'200 par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017 ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif à l'éclairage public de CHF 26'000 sur une durée de *10 ans*, à raison de *CHF 2'600* par année (chapitre 820), la première fois au budget 2017 ;
6. **d'amortir** l'investissement relatif à la réfection du chemin de CHF 924'260 TTC sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 30'900 par année (chapitre 430) la première fois au budget 2017.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTE DE LA CORNICHE – TRONÇON 1 :
LIAISON FORTUNADES À GIRATOIRE DE RIEUX – TRONÇON 2 : LIAISON RIEUX À ÉPESSES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 11/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 31 voix, 15 contre et 5 abstentions



- ***De refuser*** le renouvellement de l'éclairage public, route de la Corniche – Tronçon 1 : liaison Fortunades à giratoire de Rieux – Tronçon 2 : liaison Rieux à Epesses, présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : CULLY GARE – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UNE DESSERTE POUR LE QUARTIER DE LA GARE ET LA GESTION DES CONDUITES COMMUNALES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 12/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix et 1 abstention



1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'étude des travaux nécessaires à l'aménagement du plateau de la gare, à la création d'une desserte de quartier et à la gestion des conduites communales ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 69'000 ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 69'000 sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 13'800 par année (chapitre 420), la première fois au budget 2016.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015
Présidence: Mme Brigitte Leprovost
Objet : AUBERGE DU RAISIN ET MAISON DE VILLE À CULLY – RÉFECTION DES FAÇADES ET DES ÉLÉMENTS EN PIERRE DE TAILLE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 13/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 51 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de réfection des façades de l'Auberge du Raisin et de la Maison de Ville à Cully ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 907'000 ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 20'000 par année, le premier au budget 2016 (chapitre 34101) et de CHF 10'300 par année, le premier au budget 2016 (chapitre 34104).

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 29 juin 2015

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION ET LE FINANCEMENT D'UN ACCUEIL
SURVEILLÉ POUR LES ÉLÈVES DE 7P ET 8P SCOLARISÉS À BOURG-EN-LAVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 15/2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 50 voix et 1 abstention



1. **d'autoriser** la création à la rentrée scolaire d'août 2015 d'un accueil de midi surveillé pour les élèves de 7P et 8P scolarisés dans notre commune ;
2. **d'accepter**, en 2015, la dépense de CHF 28'000 correspondant aux frais de mise en place (CHF 14'000) et aux charges d'exploitation (CHF 14'000 arrondis) pour la création de 30 places d'accueil de midi pour les élèves de 7P et 8P (nouvelle rubrique aux comptes 2015) ;
3. **de financer** ce coût par la trésorerie courante de la commune, ainsi que par une participation des parents dont le montant sera fixé par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 29 juin 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo